



MAIRIE DE LA VERDIERE
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2017

Présents : MM. BEN ALI Zaina, BLANC Laurent, CHARRAT Jean-François, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DEROSE David, MARIGNANE Gérard, MATHIEU Jean-Marc, SANDJIVY Sylvie, SANNA Magali, ZICKGRAF Didier

Absents : BUISSON Frédéric, DUVAL Denis, ESTIENNE Bernard, GEORGES Marie-Ange, MELANO Yolène, PAOLETTI Cécile, ROGIER Gilles

Procuration : DUVAL Denis à DEBORDEAUX Michelle et ESTIENNE Bernard à CHATARD Hervé, GEORGES Marie-Ange à SANDJIVY Sylvie

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Approbation du compte rendu de la séance du 26 juin 2017

VOTE : 14 voix POUR - 1 ABSTENTION (M. DEROSE)

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour portant sur l'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Provence Verdon.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

I – MISE EN PLACE DES FONDS DE CONCOURS DE LA CCPV

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le dispositif des fonds de concours selon les modalités de l'article L5214-16 du CGCT.

Il indique que l'aide communautaire au titre des fonds de concours ne peut dépasser 50% de l'autofinancement communal d'un projet.

M. le Maire explique que relèvent de cette politique de soutien financier communautaire, les opérations d'investissement suivantes :

- Travaux de voirie,
- Travaux d'aménagement des espaces publics
- Travaux sur patrimoine bâti
- Acquisition foncière
- Etudes d'aménagement

Monsieur le Maire soumet les critères suivants pour la participation communautaire aux projets communaux:

- L'aide ne pourra excéder 50 % du montant total de l'autofinancement de la commune sur des opérations d'investissement citées précédemment ;

- L'aide 2017 au titre des fonds de concours est fixée selon la taille de la commune de la Communauté de communes comme suit :

Commune	Montant 2017	Commune	Montant 2017
Artigues	19 000 €	Rians	71 000 €
Barjols	68 000 €	Seillons Source d'Argens	55 000 €
Brue-Auriac	33 000 €	Saint Julien le Montagnier	55000 €
Esparron de Pallières	19 000 €	Saint Martin de Pallières	19 000 €
Fox-Amphoux	19 000 €	Tavernes	33 000 €
Ginasservis	38 000 €	Varages	33 000 €
Montmeyan	24 000 €	La Verdrière	38 000 €
Ponteves	24 000 €		

- Les enveloppes financières affectées aux opérations d'investissement sont définies comme suit :

Thèmes des fonds de concours	Montant 2017
Travaux de voirie	120 000 €
Travaux d'aménagement des espaces publics	118 000 €
Travaux sur patrimoine bâti	150 000 €
Acquisition foncière	60 000 €
Etudes d'aménagement	100 000 €

Les dossiers de demande de l'aide financière communautaire devront être constitués de l'ensemble des pièces administratives et techniques permettant d'assurer leur instruction, dont notamment la délibération du conseil municipal décidant du lancement de l'opération et autorisant M. le Maire à solliciter les subventions, plan de financement, les notifications de subventions reçues, les factures acquittées liées à l'opération.

Les dossiers financés par des fonds de concours communautaires seront portés à la connaissance de la communauté de communes tant sur leur objet, leur valeur et leur calendrier de réalisation. Il est demandé que les fonds de concours accompagnent prioritairement des projets importants pour les communes.

Les crédits de fonds de concours ouverts pour l'année 2017 seront consommables par les communes sur une durée maximale de 3 années, soit jusqu'en 2019. Pour des délais de consommation de ces crédits supérieurs à 3 ans, une demande écrite de la part de la commune auprès de la Communauté de communes sera effectuée.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

II - TRANSFERT DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE, DE LA SALLE DU CONSEIL ET DES MARIAGES – DEPLACEMENT DES REGISTRES D'ETAT CIVIL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en raison des travaux d'extension et de réhabilitation de l'Hôtel de Ville, la Salle du Conseil Municipal, où sont célébrés les mariages, ainsi que l'ensemble du bâtiment sont indisponibles pendant la durée des travaux.

Monsieur le Maire propose, conformément aux dispositions en vigueur, l'affectation temporaire du nouveau bâtiment de l'école sis 70, rue Saint Joseph aux services administratifs de la commune ainsi qu'à la salle du Conseil

En conséquence, il propose au Conseil Municipal que les mariages soient célébrés au sein de ces locaux provisoires avec déplacement des registres d'Etat-Civil.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a sollicité en ce sens Monsieur le Procureur de la République et que cette délibération lui sera adressée.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce transfert temporaire et l'autoriser à signer les documents relatifs à cette affectation

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

18h 40 : Arrivée de Madame GEORGES Marie-Ange

III - OUVERTURE ALSH MERCREDI MATIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 05/2010 instaurant la création d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les vacances scolaires.

Il rappelle la décision de suppression des Nouvelles activités périscolaires à compter de la rentrée 2017 et il propose en conséquence de mettre en place le service ALSH le mercredi matin de 7h30 à 12h en remplacement.

Il précise que le tarif est fixé à 0,50% du quotient familial et le montant minimum à 2 € par matinée. L'ouverture de l'ALSH le mercredi débutera le mercredi 6 septembre.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

IV - EXTENSION RESEAU ERDF - CONVENTION PUP M. JAOVAHINY ROMAIN ET MME GALLY SOPHIE

Monsieur le Maire indique que cette discussion est reportée.

19h 00 : Arrivée de Monsieur ROGIER Gilles

V - INFORMATION SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON

Suite aux problèmes de ramassage des ordures ménagères rencontrés notamment cet été, Monsieur le Maire fait un point sur la délégation des prestations de la Communauté des Communes :

- Au SIVED pour le Centre d'enfouissement de Ginasservis,
- Au SMZV pour les déchetteries et le ramassage des OM
- Au SITA pour les emballages, verres, papiers

La politique de la COMCOM est de réduire le nombre des déchetteries (celles de La Verdrière et Ginasservis qui n'étaient plus aux normes environnementales) pour réhabiliter les déchetteries de Rians et Saint Julien.

La gestion du Centre d'enfouissement a été déléguée au SIVED qui s'est engagé d'investir 1 million d'euros pour sa réhabilitation.

Il dit qu'une procédure de DSP (délégation de service public) est engagée pour le ramassage des ordures ménagères.

Une étude de faisabilité est en cours à la CCPV afin de déterminer si la facturation des ordures ménagères restera une redevance ou si nous passerons à la taxe (TEOM) afin d'en rendre le coût plus juste.

19h 15 : Arrivée de Monsieur BUISSON Frédéric

VI – QUESTIONS DIVERSES

◆ Sidevar

Monsieur le Maire demande à MME SANNA qu'elle communique les comptes rendus des réunions. Ce qu'elle fera.

◆ Travaux

- La nouvelle entrée de l'école sera opérationnelle pour la rentrée. Resteront les enduits et la mise en place du mini ascenseur.
- L'accès « handicapés » au restaurant scolaire sera réalisé ultérieurement.
- La réception des offres pour la réhabilitation de la mairie est le 15/09.
- La durée des travaux est prévue sur 18 mois.
- L'ouverture des plis pour la réhabilitation des réseaux d'eau est programmée le 15/09
-

◆ Infos sur le jardin écologique

M.DEROSE précise que les plantations réalisées ont donné une bonne récolte. Huit familles ont participé à ce projet, le but est d'augmenter le nombre de participants.

Un site : ecolaverdiere à consulter

◆ Problématiques sur la sécurité incendie

M.BLANC informe que M. GIRAUD (Pompiers Draguignan) doit se déplacer sur la commune pour analyser les lieux déficients en sécurité incendie

◆ **Politique d'acquisition des terres agricoles**

M.BLANC demande qu'afin de permettre l'installation d'agriculteurs qui pratiqueraient la permaculture, des terres agricoles sont recherchées à la vente ou la location.

◆ **Problèmes de SFR**

La Mourotte est toujours privée de téléphone fixe et mobile.

Monsieur le maire dit que tout est fait pour essayer de régler cette situation qui est totalement insupportable surtout pour la sécurité des personnes.

◆ **Le cinéma**

La salle Fontvieille est insonorisée et le choix du fournisseur pour l'occultation est en cours.

Début des projections le SAMEDI 21 octobre,

Deux séances par mois, à 18h30 et 20 h30

◆ **Bar des sports**

Ouverture prévue fin septembre 2017

La séance est levée à 20 heures 15